

N°15 – février 2008

Éléments démographiques et financiers

Premiers résultats 2007

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2007, les cotisants aux régimes vieillesse se composent à 55% de commerçants et 45% d'artisans.

La croissance des cotisants à l'assurance maladie s'est poursuivie à un rythme rapide, évalué à +4,5% en rythme annuel, jusqu'à la fin du mois de novembre 2007. En fin d'année cependant, la mise en place de l'Interlocuteur Social Unique (ISU) a pris le pas sur les opérations d'immatriculation qui se sont trouvées temporairement retardées pour les artisans et les commerçants.

Au total, la progression des cotisants à l'assurance maladie n'est donc que de +3,5% sur l'ensemble de l'année (alors qu'elle était déjà de +4,0% en octobre, sur les dix premiers mois de l'année), et ceci malgré une progression de +4,5% des professions libérales, non concernées par la mise en place de l'ISU.

La croissance des cotisants à l'assurance vieillesse est plus forte que celle de la maladie, en raison de la mise en place à compter du second semestre 2007 du nouveau système de cotisation, désormais obligatoire, des conjoints collaborateurs.

Tableau T01 : les cotisants du RSI au 31 décembre 2007

Décembre 2007	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	déc. 2007	Evolution 2007/ 2006	déc. 2007	Evolution 2007/ 2006	déc. 2007	Evolution 2007/ 2006	déc. 2007	Evolution 2007/ 2006
Assurance vieillesse	645 289	4,7%	797 911	4,6%			1 443 200	4,6%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	13 981	40,8%	19 322	62,8%			33 303	52,8%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	631 308	4,1%	778 589	3,7%			1 409 897	3,9%
Assurance maladie	623 175	3,4%	799 142	3,2%	345 907	4,5%	1 768 249	3,5%

Données au 31/12/2007. Evolution depuis le 31 décembre 2006. France entière.

Sources Assurance vieillesse : Observatoire Artisans RSI, Statistiques Effectifs pour les commerçants.

Sources Assurance maladie : base Taïga. Etat 131, cotisants prestataires ou non.

N.B. Le projet de référentiel commun des affiliés du RSI permettra à terme d'analyser les écarts de dénombrement entre les assurances vieillesse et maladie.

N°15 – février 2008

Conjoints collaborateurs et cotisants

La réforme du statut des conjoints collaborateurs a entraîné une forte hausse de leurs effectifs. Les conjoints non déclarés devaient en effet régulariser leur situation avant le 1^{er} juillet 2007.

L'impact sur les effectifs affiliés est très significatif à partir du mois d'octobre 2007. Au 31 décembre 2007, on estime que leur nombre a quasiment doublé par rapport à l'année 2006 (il atteint près de 40.000 au 31/12/2007).

Dans le courant du mois de décembre 2007, les opérations liées à l'ISU ayant primé sur les opérations d'immatriculation, on constate un écart entre les effectifs enregistrés et ceux attendus, tant pour les conjoints collaborateurs que pour les autres cotisants.

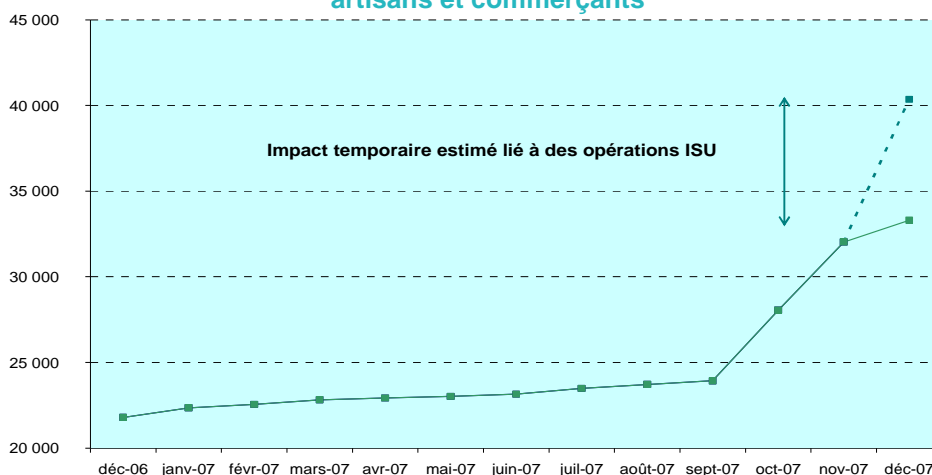
Cadre réglementaire

Le conjoint qui travaille dans l'entreprise de son époux a désormais l'obligation de choisir un statut : associé, salarié ou conjoint collaborateur (loi n°2005-882 du 2 août 2005). Pour être reconnu comme tel, un conjoint collaborateur doit exercer une activité régulière dans l'entreprise de son conjoint, être marié, ne pas percevoir de rémunération pour cette activité, ne pas avoir la qualité d'associé.

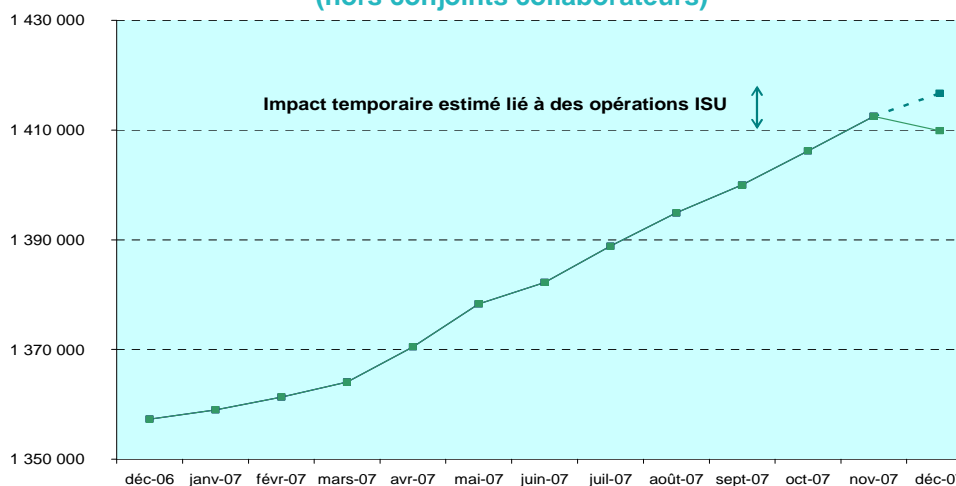
Les conjoints non déclarés avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2007 pour régulariser leur situation.

Les conjoints collaborateurs artisans et commerçants cotisent obligatoirement au RSI pour les risques vieillesse et invalidité-décès et peuvent choisir entre plusieurs options de cotisations. Vis-à-vis du risque maladie-maternité, le RSI leur assure une couverture gratuite.

Graphique G01 : Effectifs des cotisants conjoints collaborateurs à l'assurance vieillesse, artisans et commerçants



Graphique G02 : Effectifs des cotisants à l'assurance vieillesse, artisans et commerçants (hors conjoints collaborateurs)



La population protégée par l'assurance maladie du RSI en décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le RSI protège 3,26 millions de personnes, assurées ou ayants droit. Les assurés couverts sont ceux qui exercent à titre principal une activité indépendante. Il y a trois ayants droit pour sept assurés (actifs ou pensionnés). Pour la troisième année consécutive, la tendance est à l'augmentation des ayants droit, après une décennie de baisse.

Là encore, la croissance intervenue durant l'année 2007 s'est trouvée légèrement minorée à l'extrême fin d'année.

De nouveaux prestataires

La croissance exceptionnellement forte des actifs prestataires pour l'année 2007 (+6,4%) provient de la prise en charge par le régime maladie de la totalité des créateurs d'entreprise bénéficiaires de l'ACCRES, qui intervient désormais pour tous à compter de leur premier jour d'activité.

Par contre, la progression des pensionnés couverts en assurance maladie par le RSI (+1,4%) reste faible au regard de l'évolution des pensions servies (+2,9%) : de plus en plus de polypensionnés sont rattachés à un autre régime d'assurance maladie, lors de leur départ en retraite.

Tableau T02 : population protégée par le RSI au 31 décembre 2007

Décembre 2007	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2007	Evol. / déc. 2006	Déc. 2007	Evol. / déc. 2006	Déc. 2007	Evol. / déc. 2006	Déc. 2007	Evol. / déc. 2006
Actifs et Actifs retraités	607 567	6,6%	736 537	6,6%	306 483	5,4%	1 650 612	6,4%
Pensionnés	262 488	2,0%	308 260	0,4%	50 017	3,1%	624 980	1,4%
Ayants droit	372 247	4,3%	438 226	2,9%	160 969	1,7%	976 307	3,1%
S/Total	1 242 302	4,9%	1 483 023	4,1%	517 469	4,0%	3 251 899	4,4%
Assurés à titre gratuit							11 410	-5,1%
TOTAL	1 242 302	4,9%	1 483 023	4,1%	517 469	4,0%	3 263 309	4,4%

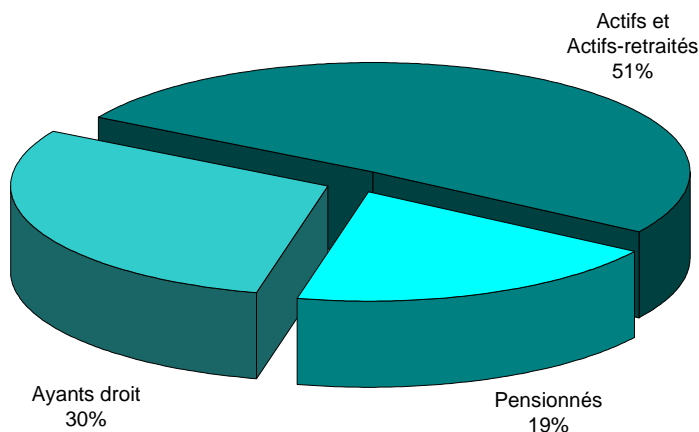
Données au 31/12/2007. Evolution depuis le 31/12/2006. France entière

Source : Assurance maladie - base Taïga. Etat 131

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les assurés à titre volontaire (environ 200 personnes), ni les bénéficiaires en maintien de droit (radiés).

De nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Graphique G03 : structure de la population protégée par le RSI au 31 décembre 2007



N°15 – février 2008

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité servies en décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le RSI sert plus de 1,9 million de pensions.

Il s'agit en très grande majorité de retraites. 57% de ces pensions sont servies à d'anciens commerçants, 43% à d'anciens artisans.

Les deux régimes d'invalidité servent au total près de 21.500 pensions. L'évolution très forte des pensions d'invalidité servies aux commerçants est liée à leur réforme, mise en place courant 2005 (invalidité partielle). Par contre, le nombre des pensions servies pendant moins de trois ans aux artisans au titre de l'incapacité au métier s'est stabilisé depuis trois trimestres, alors que la tendance était structurellement à la hausse antérieurement.

Des tendances lourdes

Des facteurs économiques et démographiques de fond continuent à peser sur l'évolution des retraites en 2007, malgré l'allongement de la durée d'assurance et le mécanisme de la surcote mis en place en 2003 (cf. le 4 pages du RSI consacré à ce mécanisme : « Bilan de la réforme des retraites – Le dispositif de la surcote en 2006 », n°14).

L'arrivée à la retraite des générations pleines de l'après guerre, conjuguée aux départs anticipés avant 60 ans (cf. le 4 pages « Bilan de la réforme des retraites – Les départs anticipés en 2006 », n°12), explique toujours la croissance du nombre de pensions servies, semblable à l'année 2006 : +2,4% au 31 décembre 2007, un peu plus (+2,8%) pour les retraites des artisans que pour celles des commerçants (+2,0%).

Tableau T03 : les pensions servies au 31 décembre 2007, évolutions sur un an

Décembre 2007	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Décembre 2007	Evolution 2007/2006	Décembre 2007	Evolution 2007/2006	Décembre 2007	Evolution 2007/2006
Pensions de retraite	834 408	2,8%	1 094 052	2,0%	1 928 460	2,4%
Pensions d'invalidité	13 168	-0,6%	8 378	8,7%	21 546	2,8%
Total des pensions servies	847 576	2,8%	1 102 430	2,1%	1 950 006	2,4%

Tableau T04 : les pensions de retraite servies au 31 décembre 2007, évolutions sur un an

Décembre 2007	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Décembre 2007	Evolution 2007/2006	Décembre 2007	Evolution 2007/2006	Décembre 2007	Evolution 2007/2006
Pensions de droit direct	592 339	3,4%	815 282	2,6%	1 407 621	2,9%
Pensions de droit dérivé	242 069	1,5%	278 770	0,5%	520 839	1,0%
Total des pensions servies	834 408	2,8%	1 094 052	2,0%	1 928 460	2,4%

Données au 31/12/2007. Evolution : décembre 2007 / décembre 2006. France entière.

Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants.

N.B. Le nombre de pensions servies qui figure dans ces tableaux ne tient pas compte des majorations pour conjoint coexistant qui sont tantôt versées au titulaire de la pension (dans le régime des commerçants) tantôt au conjoint lui-même (dans le régime des artisans).

Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler un droit propre et une pension de droit dérivé.

DONNEES DE PRESTATIONS
Une croissance forte des remboursements des prestations d'assurance maladie...

La croissance des dépenses d'assurance maladie du RSI s'inscrit dans le contexte de sa très rapide croissance démographique. Les dépenses du RSI dans le champ de l'Ondam progressent en 2007 de +4,0% en données corrigées des jours ouvrés. Le rythme élevé de croissance des soins de ville, +5,1%, contribue fortement à la croissance globale des remboursements. Une première estimation en droits constatés conduit à une croissance de +4,8% des soins de ville.

La progression des dépenses relatives aux établissements sanitaires reste, quant à elle, très modérée : +2,3% pour le public (chiffres provisoires), comme en octobre et novembre, et +1,3% pour le secteur privé, contre +1,8% en septembre. Le taux de croissance des versements aux établissements médico-sociaux est très dynamique en fin d'année : +9,9%.

...croissance qui se stabilise au dernier trimestre

Parmi les soins de ville, le taux de baisse du poste des indemnités journalières semble avoir atteint un plancher : -0,4% sur les douze mois de l'année. S'agissant des postes composant les honoraires ou les prescriptions, les taux de croissance, après correction des effets des jours ouvrés, sont très proches sur l'ensemble de l'année 2007 de ce qu'ils étaient au début du dernier trimestre. Les remboursements des consultations des généralistes, dont le tarif a été revalorisé cette année, restent en forte croissance : +8,5% contrairement à ceux des spécialistes, +0,6%. Les produits de santé conservent un rythme de croissance élevé : +5,2% pour les médicaments contre +4,8% en août. Les dépenses d'auxiliaires médicaux ont progressé sur les derniers mois au même rythme (élevé) que les mois précédents : +6,4% à fin décembre comme à fin octobre. Par contre, les remboursements de frais de transports poursuivent leur fléchissement par rapport aux mois précédents +5,8% à fin décembre contre +6,6% à fin octobre, et +7,2% en août.

Tableau T05 : les remboursements effectués à fin octobre 2007

Millions d'euros	Données brutes Jan.07- Déc.07	Taux de croissance à fin décembre 2007		Taux de croissance à fin novembre 2007	
		PCAP (1)	PCAP-CJO (2)	PCAP (1)	PCAP-CJO (2)
Soins de ville	2 885,0	5,5%	5,1%	5,6%	5,1%
dont honoraires méd. et dent.	843,6	5,2%	4,8%	5,3%	4,9%
dont prescriptions	1 719,3	6,2%	5,8%	6,3%	5,8%
dont autres prestations (4)	135,7	5,9%	5,5%	6,2%	5,8%
dont indemnités journalières	186,4	0,0%	-0,4%	0,1%	-0,3%
Etablissements sanitaires publics	2 033,9	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Etablissements sanitaires privés	602,2	1,7%	1,3%	0,6%	0,1%
Etablissements médico-sociaux	385,6	9,9%	9,9%	9,5%	9,5%
Total sur champ ONDAM	5 906,7	4,2%	4,0%	4,2%	3,9%

Tableau T06 : les remboursements en soins de ville effectués à fin octobre 2007

Millions d'euros	Données brutes Jan.07- Déc.07	Taux de croissance à fin décembre 2007		Taux de croissance à fin novembre 2007	
		PCAP (1)	PCAP-CJO (2)	PCAP (1)	PCAP-CJO (2)
Consultations	272,7	6,4%	5,9%	6,7%	6,2%
dont C Omnipraticiens	180,0	8,9%	8,5%	9,3%	8,8%
dont C Spécialistes	81,2	1,0%	0,6%	1,3%	0,8%
Visites	35,9	1,1%	0,7%	1,3%	0,8%
Actes techniques	343,3	4,2%	3,7%	4,0%	3,6%
Actes dentaires	152,9	7,2%	6,8%	7,6%	7,2%
Auxiliaires médicaux	327,5	6,8%	6,4%	6,8%	6,3%
dont actes infirmiers	151,6	5,7%	5,3%	5,6%	5,2%
dont actes masseurs-kiné	110,0	6,9%	6,5%	6,9%	6,4%
Biologie	158,1	3,7%	3,3%	4,1%	3,6%
Médicaments	1 035,4	5,6%	5,2%	5,7%	5,3%
Produits d'origine humaine	48,6	8,0%	7,6%	7,8%	7,3%
L.P.P.	149,7	11,5%	11,1%	11,6%	11,1%
Transports	124,2	6,2%	5,8%	6,5%	6,0%
Indemnités journalières	186,4	0,0%	-0,4%	0,1%	-0,3%

Sources : D.W.H. Prestations, état 601. France entière. RSI / DOP / ESP. (1) PCAP (période comparée à l'année précédente) : les dépenses des premiers mois de l'année sont rapportées aux mêmes mois de l'année précédente. (2) Corrigé des jours ouvrés. (4) Dont transports et cures.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

La très forte progression des pensions directes servies aux artisans se poursuit encore en 2007, à un rythme à peine inférieur à celui de 2006 : les pensions de droit direct servies durant l'année 2007 progressent de +6,4% par rapport à 2006 (ces tendances ont été analysées plus en détail dans le Zoom – n° 9 – consacré à « la dynamique des prestations vieillesse du RSI »).

Tableau T07 : les prestations servies par les régimes de base en 2006 et 2007

Millions d'euros	Année 2006	Evolution 2006/2005	Année 2007 *	Evolution 2007/2006
Artisans				
Prestations légales	2 608	5,7%	2 748	5,4%
dont pensions contributives de droit direct	2 037	6,7%	2 167	6,4%
dont pensions avant 60 ans	163	58,0%	223	36,5%
dont pensions après 60 ans	1540	4,0%	1 601	4,0%
dont pensions contributives de réversion	405	4,1%	417	2,9%
Commerçants				
Prestations légales	3 250	3,5%	3 354	3,2%
dont pensions contributives de droit direct	2 393	4,5%	2 496	4,3%
dont pensions avant 60 ans	ns		61	ns
dont pensions après 60 ans	ns		2 034	ns
dont pensions contributives de réversion	570	1,9%	577	1,2%

Tableau T08 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2006 et 2007

Millions d'euros	Année 2006	Evolution 2006/2005	Année 2007 *	Evolution 2007/2006
Artisans				
Prestations légales	710	7,1%	751	5,8%
dont pensions contributives de droit direct	612	7,6%	652	6,5%
dont pensions contributives de réversion	92	5,3%	96	4,5%
Commerçants				
Prestations légales	354	9,1%	383	8,1%
dont pensions contributives de droit direct	294	8,6%	318	7,9%
dont pensions contributives de réversion	60	11,6%	65	8,8%

Tableau T09 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2006 et 2007

Millions d'euros	Année 2006	Evolution 2006/2005	Année 2007 *	Evolution 2007/2006
Artisans	123	3%	127	2,7%
Commerçants	66	20%	71	7,7%

* les données de l'année 2007 sont provisoires en l'attente de charges à payer au titre de l'exercice 2007.

Sources : données comptables. France entière.

Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente.

Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉTAT DU RECOUVREMENT

Concernant les cotisations d'assurance vieillesse, le recouvrement à fin décembre 2007 est en dégradation d'un point par rapport à 2006 pour les artisans et les commerçants.

Le recouvrement des cotisations vieillesse appelées au 1^{er} trimestre 2007 a progressivement résorbé son retard initial par rapport à 2006. Par contre, le recouvrement des cotisations appelées au 2nd semestre, qui s'améliorait par rapport à 2006 jusqu'en septembre, s'est dégradé au cours du dernier trimestre.

Pour l'assurance maladie, le recouvrement des cotisations n'a pas rattrapé au 30 novembre 2007 le retard constaté en début d'année. La dégradation du recouvrement est plus importante que pour l'assurance vieillesse. On notera qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, les encaissements de cotisations maladie pour les artisans et les commerçants ne sont plus effectués par les organismes conventionnés avec le RSI.

Tableau T10 : situation du recouvrement des cotisations

Taux de recouvrement brut de l'année (régularisations comprises)	2007 recouvré au 31/12/2007	Evolution 2007/2006
Assurance vieillesse		
Artisans	92,9 %	-1,1 point
Commerçants	89,9%	-1,0 point
Taux de recouvrement brut de l'exercice	2007 recouvré au 30/11/2007	Evolution 2007/2006
Assurance maladie	87,6%	-1,5 point

*Evolution décembre 2007 / décembre 2006 pour la vieillesse
Evolution novembre 2007 / novembre 2006 pour la maladie
France entière*

*Sources :
Vieillesse artisans : Observatoires artisans
Vieillesse commerçants : Tableaux de bord recouvrement
Assurance maladie : Gestion du recouvrement*

La définition et la mesure du taux de recouvrement

Le taux de recouvrement brut de l'année en cours représente le ratio des encaissements de cotisations sur les émissions de cotisations de l'année en cours. Les émissions comprennent les cotisations provisionnelles de l'année N et les régularisations de l'année N-2. Le taux de recouvrement de l'exercice ne prend en compte que les cotisations provisionnelles de l'année N.

Le taux de recouvrement est brut car il n'exclut pas les comptes en procédure collective. Il ne tient pas compte des accessoires que constituent les frais, les pénalités et les majorations. Enfin pour l'assurance vieillesse, il englobe le recouvrement des cotisations émises au titre des régimes de base, complémentaires, invalidité et décès. Le taux de recouvrement de l'assurance maladie ne prend en compte que le régime maladie (hors indemnités journalières).

Dans les trois cas, risques vieillesse artisans, vieillesse commerçants et maladie, les appels de cotisations sont semestriels mais les dates d'appel et surtout d'échéance diffèrent entre vieillesse et maladie :

Echéances des cotisations semestrielles vieillesse artisans et vieillesse commerçants :

- 1^{er} appel envoyé en janvier avec échéance au 15 février
- 2^{ème} appel envoyé en juin avec échéance au 31 juillet

Echéances des cotisations semestrielles maladie

- 1^{er} appel envoyé en février avec échéance au 1er avril
- 2^{ème} appel envoyé en août avec échéance au 1er octobre

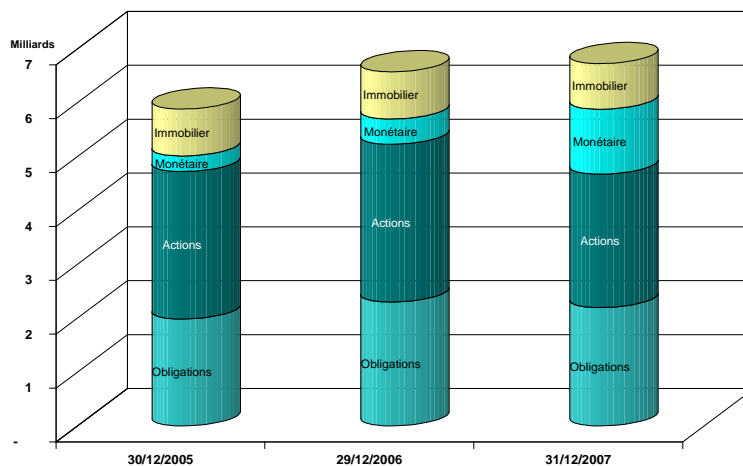
De ce fait, les recouvrements des branches maladie et vieillesse ne sont pas immédiatement comparables. D'autre part, le recouvrement de la branche vieillesse des commerçants intègre les prélèvements automatiques par anticipation. Le taux est ainsi majoré en cours d'année et comparable au recouvrement des artisans en fin d'année.

Il est à noter qu'à partir de l'année 2008, l'appel à cotisations du RSI (assurances santé et vieillesse) devient annuel et unique.

N°15 – février 2008

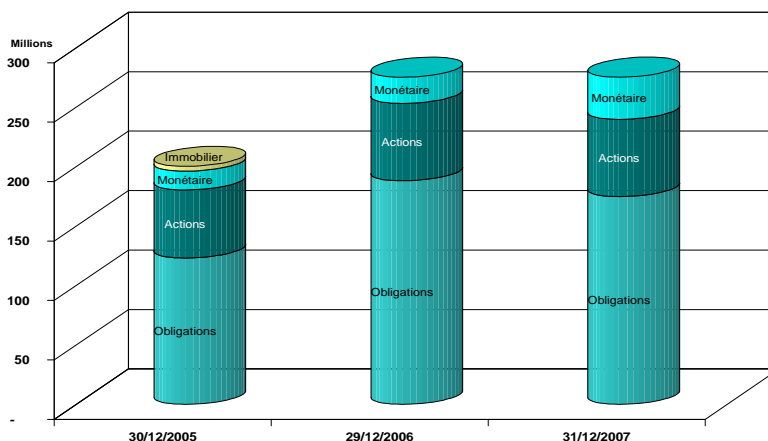
LES ACTIFS DES REGIMES (1^{ers} résultats)

Graphique G04 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



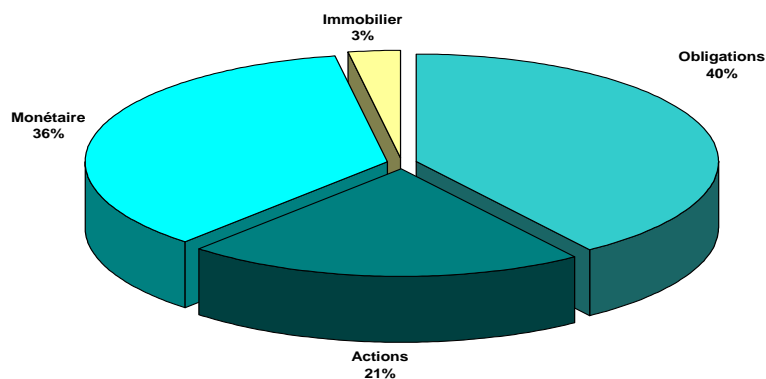
Source : gestion financière. Actifs au 29/12/2006 hors trésorerie non affectée: 6,570 Mds € ; au 31/12/2007 : 6,723 Mds €

Graphique G05 : évolution des actifs du régime invalidité-décès des artisans



Source : gestion financière. Actifs au 29/12/2006 hors trésorerie non affectée: 275 M € ; au 31/12/2007 : 275 M €

Graphique G06 : actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : gestion financière. Actifs au 31/12/2007: 1,402 Md €